

C'est en Vaucluse que l'on prélève le moins d'eau en Paca



Selon une étude de [l'Insee Paca](#), 2,6 milliards de m³ d'eau douce sont prélevés annuellement du milieu naturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors volumes destinés à la production d'électricité). Ces prélèvements proviennent très majoritairement des eaux de surface (rivières, lacs...) des zones alpines, où la ressource est stockée grâce à des aménagements hydrauliques. Les usages de l'eau se retrouvent en revanche principalement dans les territoires densément peuplés, notamment du littoral. L'irrigation et l'alimentation des réseaux d'eau potable en constituent les principaux dans ce territoire de plus en plus exposé aux épisodes de sécheresse et où la majorité des masses d'eau de surface présentent un bon ou très bon état écologique.

La gestion de la ressource en eau constitue un enjeu à la fois quantitatif et qualitatif pour les acteurs publics, expliquent [Gilles Fidani](#) et [Olivier Sanzeri](#) dans l'étude de l'Insee Paca intitulée '2,6 milliards de



Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2026

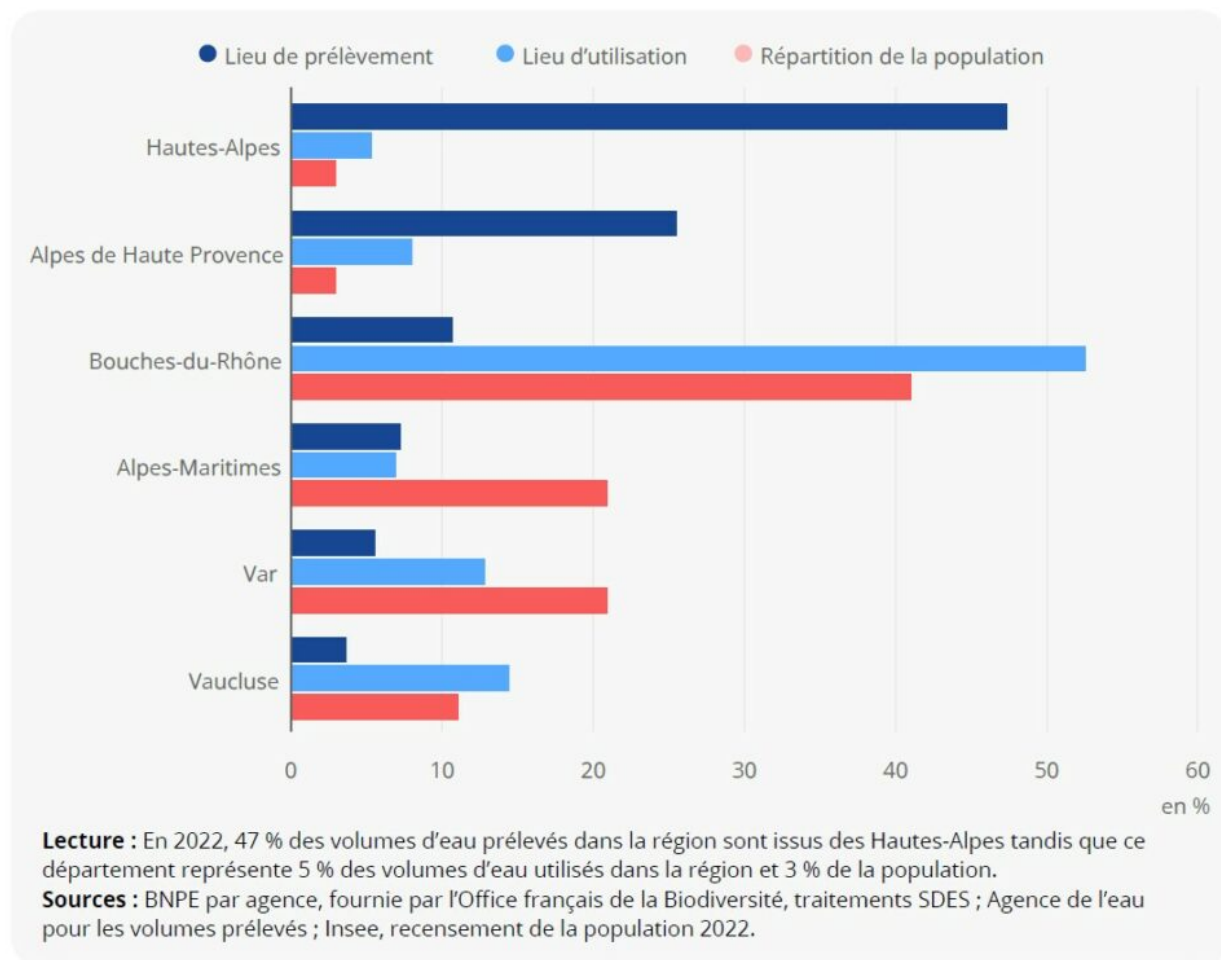
m³ d'eau prélevés du milieu naturel en 2022'. Les besoins en eau sont étroitement liés à la pression démographique et aux activités économiques (agriculture, industrie...). En période estivale, les besoins en eau potable sont amplifiés par l'accueil des touristes et les activités qui y sont liées. Les besoins en eau pour l'irrigation sont également plus importants l'été, et sont par ailleurs affectés par le changement climatique. En 2022, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2,6 milliards de m³ d'eau douce (hors volumes liés à la production d'électricité) sont prélevés du milieu naturel. La grande majorité de ces prélèvements (84% des volumes) s'effectue dans les eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, etc.) et 16% dans les eaux souterraines (nappes souterraines). En France métropolitaine, la part des prélèvements d'eau douce dans les eaux de surface est plus faible (63%, hors production d'électricité). Elle est même inférieure à 40% en Centre-Val-de-Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. »

Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence : le robinet de la Région Sud

« La région se caractérise par l'importance de ses aménagements hydrauliques qui compensent les déséquilibres d'accès à la ressource par des transferts d'eau de la zone alpine (bassin versant du Verdon et de la Haute-Durance), où elle est stockée pour garantir une utilisation tout au long de l'année, vers les zones densément peuplées, du littoral notamment, poursuivent les auteurs. Ces aménagements ont permis le développement de l'hydroélectricité, de l'agriculture irriguée, de l'industrie mais aussi la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le développement du tourisme. Parmi ces aménagements figurent les lacs artificiels de Serre-Ponçon, de Sainte-Croix et de Saint-Cassien, le canal EDF de la Durance, ainsi que le Canal de Provence, mis en place dans la seconde moitié du XXe siècle. Ce système s'appuie également sur des ouvrages plus anciens, comme le Canal de Marseille, réalisé au milieu du XIXe siècle et les canaux agricoles construits pour les premiers dès le XIIe siècle. Ainsi, à l'intérieur de la région, les territoires de prélèvement et de stockage ne coïncident pas avec les zones d'utilisation de l'eau. Les trois quarts des prélèvements s'effectuent dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, où sont stockées les principales ressources en eau grâce aux aménagements hydrauliques. En revanche, les lieux d'utilisation de l'eau dépendent davantage de la population présente et des activités économiques. Pour ces besoins, l'eau peut également être prélevée localement (rivières ou nappes phréatiques par exemple), dans les zones moins desservies par les grands ouvrages.

Répartition des volumes d'eau aux lieux de prélèvement et d'utilisation et répartition de la population par département en 2022

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2026



« En 2022, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 634 millions de m³ d'eau prélevés sont destinés directement à l'alimentation en eau potable afin de répondre aux besoins domestiques, tels que l'alimentation, l'hygiène et les usages sanitaires. L'agriculture mobilise directement 710 millions de m³, principalement pour l'irrigation des vergers, des maraîchages, des vignes et des grandes cultures. L'industrie (chimie, pharmacie, agroalimentaire) et d'autres usages économiques, comme l'entretien des voiries, la lutte contre les incendies ou l'arrosage municipal, représentent 255 millions de m³. Ces volumes sont complétés par des transferts d'eau assurés par des canaux principalement destinés à l'agriculture ainsi qu'à l'alimentation en eau potable, à hauteur de 989 millions de m³. Une partie de l'ensemble de ces prélèvements est restituée après usage au milieu naturel. En 2020, en France métropolitaine, 30,2 milliards de m³ d'eau ont été prélevés, pour une consommation finale d'eau de 4,4 milliards de m³, tous usages confondus. »

« L'usage de l'eau pour l'agriculture est plus marqué dans le Vaucluse. »



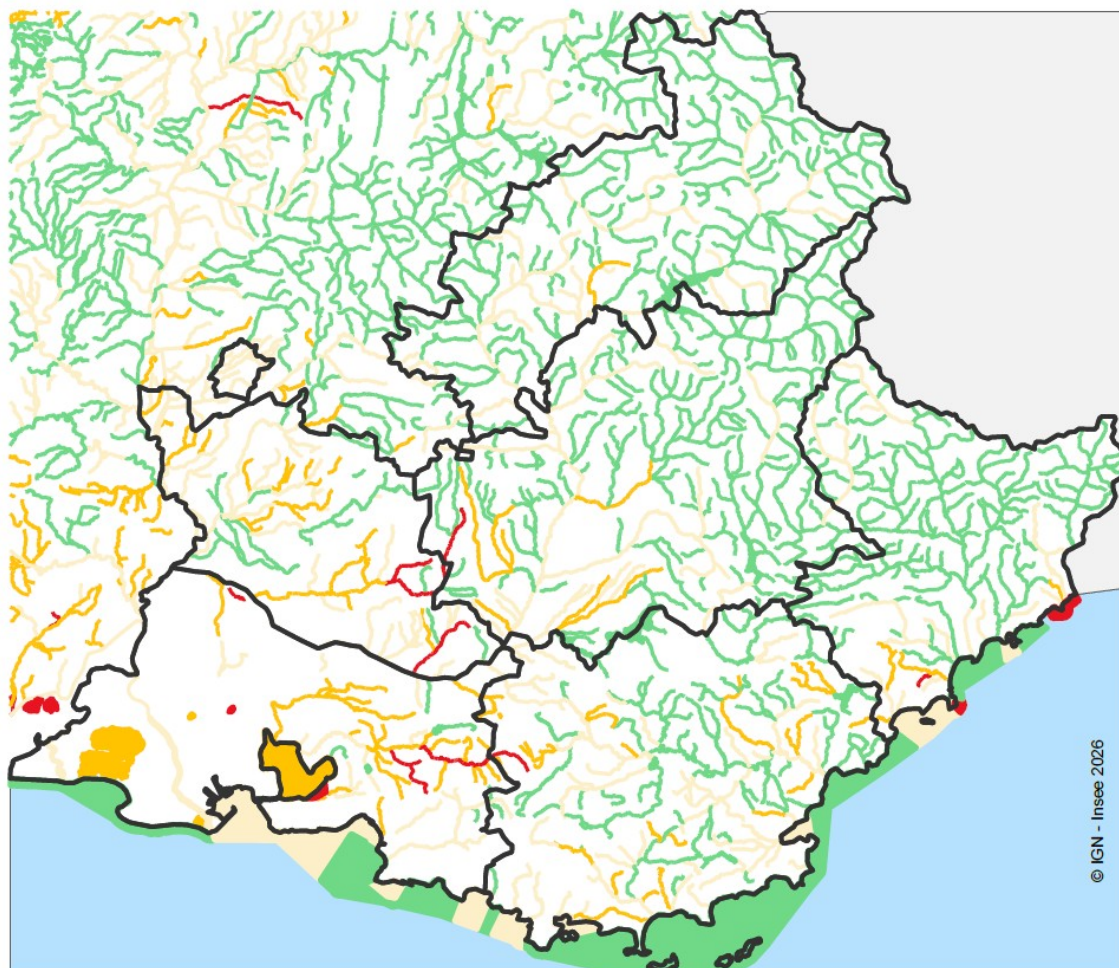
Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2026

« Les usages de l'eau varient selon les départements, en lien notamment avec le tissu économique local. La grande majorité de l'eau utilisée dans les Alpes-Maritimes et dans le Var est destinée à l'alimentation des réseaux d'eau potable. Ces départements, densément peuplés et fortement touristiques, se caractérisent par une moindre présence d'activités agricoles. L'usage de l'eau pour l'agriculture est plus marqué dans les Hautes-Alpes, en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône. Ce dernier département se distingue aussi par l'importance des prélèvements d'eau destinés à l'industrie. Entre 2012 et 2022, les volumes d'eau prélevée sont assez variables. Sur cette période, le minimum est atteint en 2014 avec 2,2 milliards de m³, tandis que le maximum est observé en 2012 avec 2,7 milliards de m³. Le volume des prélèvements dépend fortement des conditions climatiques. C'est particulièrement le cas pour les prélèvements agricoles, très sensibles aux aléas météorologiques. Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité des canaux (liée à leur régulation et à la modernisation progressive des réseaux de distribution), la hausse du rendement des réseaux d'eau potable (limitation des fuites) et la mise en place de restrictions d'usages et de pratiques plus économes peuvent contribuer à la baisse des prélèvements. »

État écologique des masses d'eau de surface de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2026

● Bon ou très bon ● Moyen ● Médiocre ● Mauvais



Source : Agences de l'eau - coordination Office français de la Biodiversité (OFB), DCE, rapportage 2022.

La région est vulnérable aux sécheresses

L'étude de l'Insee observe également que « la ressource en eau, globalement abondante dans la région, présente une forte variabilité durant l'année, dans un contexte de réchauffement climatique marqué par la multiplication des épisodes de forte chaleur. La région est ainsi vulnérable aux sécheresses en raison notamment de son climat méditerranéen. En 2022, 470 communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit près de la moitié, ont été concernées par un arrêté sécheresse. Sur les dernières décennies, ce nombre a tendance à augmenter. En période de sécheresse, lorsqu'un risque de pénurie d'eau est identifié sur un territoire, des restrictions temporaires peuvent être mises en place afin de sécuriser les usages prioritaires. La part du territoire quotidiennement concernée par des restrictions d'eau renseigne sur l'ampleur de l'épisode de sécheresse, tandis que le niveau des limitations appliquées en reflète l'intensité. Pendant les deux tiers de l'année 2022 (233 jours), des restrictions d'eau de surface ont

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2026

touché au moins une partie du territoire régional. Signe de l'ampleur croissante de ce phénomène, ce nombre est passé de 192 en 2021 à 321 en 2023. Durant ces 233 jours de 2022, chaque jour en moyenne, 33% de la superficie du territoire a été concernée par des restrictions d'eau (17% sur les 321 jours concernés en 2023). En 2022, la part du territoire régional soumise à des restrictions a été la plus élevée en août. Lors de ce pic, les mesures de restriction d'eau portaient sur 68% de la superficie et 66 % de la population résidente. Bien qu'un peu moins touchée par les restrictions d'eau que l'année 2022, particulièrement chaude et sèche, l'année 2023 marque aussi un point haut par rapport à la dernière décennie, les recharges de l'hiver 2022-2023 ayant été insuffisantes. Aller vers un usage plus sobre de la ressource en eau pourrait permettre de limiter la survenue des restrictions, leurs effets et les tensions d'usages qu'elles peuvent engendrer. »

L.G.



Une eau plutôt de bonne qualité

En région Paca, la majorité des masses d'eau de surface est de bonne ou de très bon qualité écologique. « En 2022, dans la région, 62% des masses d'eau de surface présentent un état écologique bon ou très bon, précise l'Insee Paca. Cette proportion de bon état n'est dépassée qu'en Corse, où elle atteint 88%, tandis qu'elle est inférieure à 20% dans les régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Île-de-France. Au niveau de la France métropolitaine, 41% des masses d'eau de surface ont un état écologique bon ou très bon. »



Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2026

Cependant, l'état écologique des masses d'eaux de surface de la région s'est dégradé entre 2016 et 2025, passant de 69% à 54%. La présence relativement étendue de micropolluants dans l'eau altère la qualité biologique des cours d'eau. Les atteintes à la morphologie des cours d'eau (recalibrages, rectifications, endiguements...) sont également une cause de dégradation de l'état écologique des eaux car elles rendent les rivières plus fragiles aux agressions qu'elles subissent. Enfin, en perturbant la température de l'eau, les régimes pluviométriques et la qualité de l'eau, le changement climatique modifie les conditions de vie des espèces aquatiques et intensifie les événements extrêmes menant à des variations brutales du débit et du niveau d'eau.

Au sein de la région, la part des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique varie selon les départements, en lien notamment avec les pressions liées à l'urbanisation et aux activités économiques et humaines. Cette part de bon état écologique est nettement plus élevée dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, où elle avoisine 80% en 2022. Elle atteint 49% dans le Var et 24% en Vaucluse, tandis qu'elle est de seulement 12% dans les Bouches-du-Rhône.

En ce qui concerne les eaux souterraines, 89% des masses d'eau ont un bon état chimique en 2022 (65% en France métropolitaine). Cette part est nettement plus faible en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Normandie (au-dessous de 30%). Entre 2016 et 2022, l'état chimique des eaux souterraines de la région s'améliore légèrement.

Crédit photo : DR/Adobe stock 874397619